

Le Carnet de Vaccination Électronique, toujours à l'écoute du terrain

À l'occasion de la Semaine européenne de la vaccination, du 27 avril au 3 mai 2026, l'Agence eSanté rappelle les bénéfices du Carnet de Vaccination Électronique (CVE) et l'agilité avec laquelle il évolue régulièrement pour répondre aux besoins des vaccinateurs, des citoyens et des institutions. En coulisse les optimisations techniques s'effacent pour laisser place, sur le devant de la scène, à un outil toujours plus ergonomique, optimisé par et pour les médecins du pays.

Cet outil technologique, très intuitif et rapide à prendre en main, apporte plusieurs avantages aux patients ainsi qu'aux professionnels de santé, et offre une avancée significative pour le bien de la santé publique.

Outil du quotidien, le CVE est l'allié du professionnel de santé comme du citoyen avec :

- *L'accès centralisé et immédiat au statut vaccinal* : Grâce à l'interface conviviale de l'application web, chacun peut vérifier l'état de son immunisation et être notifié de vaccinations à venir, favorisant une gestion proactive de la santé.
- *Le partage facilité des données vaccinales* : Plus de perte ni d'oubli de son carnet papier lors d'une consultation, les informations transitent entre professionnels de santé, ce qui renforce la coordination des soins préventifs.
- *La précision et la justesse* : En un clic, le vaccinateur enregistre les données complètes du vaccin permettant un gain de temps, sans erreur de saisie, avec une mise à jour instantanée de l'historique.

Doté d'un assistant à la décision vaccinale, le CVE cible les recommandations selon le profil de santé de chacun.

Un système intelligent, combinant au profil de santé du patient les dernières recommandations du Conseil Supérieur des Maladies Infectieuses (CSMI), propose au vaccinateur qui le souhaite une aide à la décision vaccinale personnalisée. Par exemple, les dates prochaines de vaccination contre certaines maladies sont proposées à une femme enceinte, calculées à partir de la date de ses dernières règles. Ce système requiert un travail tripartite entre le prestataire du CVE, le CSMI et les experts santé de l'Agence eSanté. En effet, le paramétrage des règles est testé et validé ensemble. Et au quotidien, les équipes de l'Agence travaillent en étroite collaboration avec les médecins du pays : que ce soit dans des ateliers où elles sollicitent leur avis sur le service rendu ou pour répondre à leurs questions ponctuelles au cas par cas, le dialogue est permanent en vue d'apporter des évolutions fonctionnelles au CVE. D'ailleurs, actuellement l'Agence eSanté interroge l'ensemble des professionnels de santé utilisateurs du CVE pour récolter leur avis sur ce qu'ils



apprécient ou/et ce qui peut freiner la pleine adoption du CVE dans leur pratique.

Demain, l'Europe...

Et dans le cadre de la mise en œuvre au Grand-Duché de l'Espace Européen des Données de Santé (EEDS), l'Agence eSanté et la Direction de la Santé conduisent, en binôme, le groupe de travail du programme DigjSanté lié à la vaccination. Officiellement lancé le 6 mars dernier, avec toutes les parties prenantes (CMG, SPL, COPAS,...), ce groupe préparera, notamment, la façon de collecter les données du CVE via le résumé patient européen afin de renseigner le professionnel de santé d'un autre état membre du niveau d'immunisation de son patient.

Pour illustrer ces démarches évolutives, des nouveautés apparaîtront au fil du temps dans le CVE ainsi que dans le DSP (Dossier de Soins Partagé), lui-même en cours de refonte pour être conforme au futur EEDS. ■

Vous êtes vaccinateur?

Pour bénéficier d'une mise en place gratuite du CVE, scannez ce QR code et remplissez le formulaire en ligne. N'hésitez pas à la demander dès aujourd'hui et contribuez ainsi à une meilleure prévention pour tous.

